S



Conseil académique Séance du 16 octobre 2025 Délibération n°2025-006

Procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 26 juin 2025

Le conseil académique

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud notamment l'article 1.3.5;

L'article 1.3.5 du règlement intérieur de l'université dispose que chaque séance de conseil ou de commission du conseil académique fait l'objet d'un relevé de conclusions puis d'un procès-verbal qui est soumis à l'approbation du conseil ou de la commission.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du conseil académique du 26 juin 2025.

Documents en annexe :

- Procès-verbal de la séance du conseil académique du 26 juin 2025

Décompte des votes : Suffrages exprimés: 30 Membres en exercice: 57 Pour: 30 Membres présents : 23 Contre: 0 Membres représentés: 9 Abstentions: 2

Visa du président, David MENIER

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 28 octobre 2025

